



AIN⁰¹
le Département



EMPLOI

Les grandes lignes de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023

- Une orientation partagée par tous les acteurs
- Un accompagnement individuel et intensif
- Une mobilisation coordonnée des entreprises
- Des outils numériques communs
- Une gouvernance partagée

Au 31 décembre 2024, le RSA concernait dans l'Ain

- 7 431 foyers pour 14 717 personnes couvertes
- 50,2 millions d'euros versés (en hausse de 8 % sur douze mois)

Département de l'Ain
Direction Générale Adjointe
Solidarité
13 avenue de la Victoire
BP 50415
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

Tél. 3001
Du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
www.ain.fr

“

Une offre
complémentaire
et cadencée

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les travailleurs sociaux du Département assurent l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

Priorité à l'emploi !

« Nul n'est inemployable » : tel est le principe de la loi pour le plein emploi. Pour le Conseil départemental, cela s'est traduit par une refonte de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), plus intensive et centrée sur l'accès à l'emploi.

PAR **CHRISTOPHE MILAZZO**

« **P**lus les personnes sont prises en charge rapidement, plus elles sont vues fréquemment, plus elles sortent rapidement du dispositif RSA », confie Cécile Jacob, responsable du service RSA, insertion vers l'emploi. Pour y parvenir, la loi a défini trois formes d'accompagnements pour les bénéficiaires du RSA, désormais tous inscrits à France Travail. L'orientation assurée par le Département (puis à terme par France Travail) se fait vers un accompagnement professionnel (par France Travail), social (par le Département) ou, entre les deux, vers une nouvelle offre socioprofessionnelle portée depuis le 1^{er} juillet par Alfa3a. En parallèle, BGE s'occupe du suivi des travailleurs indépendants, la MSA de celui des exploitants agricoles et les missions locales de celui des moins de 26 ans.

UNE APPROCHE REVUE

L'accompagnement est à la fois individuel et collectif. Chaque bénéficiaire doit participer à 15 heures d'activités hebdomadaires, adaptées à son profil. « C'est très large (recherche d'emploi, atelier, bénévolat...), mais toujours en lien avec l'insertion sociale ou professionnelle. Sur un parcours social, il peut s'agir d'aller dans

un centre social pour rompre l'isolement, s'occuper de sa santé, résoudre des problèmes d'endettement... La durée peut être adaptée en fonction de la situation de la personne. »

Pour fluidifier le parcours, la loi mise sur des outils informatiques nouveaux auxquels se connectent les interlocuteurs pour éviter les oublis ou erreurs selon le principe « dites-le nous une fois ». Elle a aussi impulsé de nouvelles règles de sanctions. En cas de suspension, si le bénéficiaire se manifeste dans les temps, le versement du RSA reprend afin de remobiliser plus rapidement.

De nouvelles structures de pilotage ont été créées dont la commission départementale pour l'emploi, présidée par la préfète et le président du Conseil départemental. Quatre commissions locales pour l'emploi agissent comme des déclinaisons territoriales. « Nous devons accompagner les équipes, travailler sur l'offre de service, en interne et avec les partenaires pour qu'elle corresponde aux besoins, ne fasse pas doublon et balaie les freins d'accès à l'emploi », insiste Nadège Pscheniska, directrice cohésion insertion logement au Département. ■

ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL

Mission remobilisation

Six mois. C'est la durée de l'accompagnement socioprofessionnel intensif mené par les chargés d'insertion professionnelle (CIP) d'Alfa3a. Leur mission : ramener les bénéficiaires vers le monde de l'emploi en levant certains freins.

Porté par Alfa3a sur tout le département, cet accompagnement s'appuie sur un groupement avec l'Afpa, mobilisée sur la partie formation et les ateliers collectifs, le CIDFF qui en assure d'autres et Val Horizon qui intervient sur le secteur du Val de Saône. Les CIP reçoivent les bénéficiaires dans douze permanences réparties sur le territoire. Au fil des deux entretiens mensuels (un individuel et un collectif), les professionnels devront trouver l'équilibre entre les souhaits des bénéficiaires, leurs capacités, leurs difficultés et les besoins des entreprises. « L'équipe est pleine d'ambitions. Le défi est de ne pas être aspiré par les problématiques sociales. La plupart des bénéficiaires ont envie de retrouver du travail, mais n'ont pas trouvé la bonne personne qui a cru au bon moment dans leurs capacités à réussir », résume Emmanuel Maquet, directeur du département inclusion par l'emploi. Séverine Lebica perçoit bien la coloration « emploi » de l'accompagnement. Assistante sociale de formation, elle faisait partie de l'équipe d'Ainsertion+ qui assurait jusqu'en juillet l'accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés. « Les entretiens sont différents. Il faut arriver à recadrer, orienter vers des travailleurs sociaux extérieurs qui peuvent aider. C'est un défi intéressant et je me sens entendue, écoutée dans ce que je propose. »

UN PARCOURS PROGRESSIF

« Il n'y a pas forcément de mise à l'emploi tout de suite. Ça peut passer par des formations, des immersions, des stages... » Pour elle, la dimension collective est un outil pour favoriser le lien social, briser l'isolement et redynamiser les bénéficiaires. « Les liens sont fréquents entre CIP et avec le Département. On construit ensemble et on va réajuster au fur et à mesure. » Sur les ateliers, par exemple, de nouveaux thèmes émergeront en fonction des besoins identifiés. Un défi majeur pour l'équipe sera la relation avec les entreprises. « L'idée est qu'en six mois, les bénéficiaires aient au moins une expérience d'immersion dans la réalité du travail, compte tenu de leurs capacités », souligne Emmanuel Maquet. Les CIP consacreront un jour par semaine à prospecter, trouver des entreprises prêtes à accueillir ce public. « Il faut arriver à tisser un lien de confiance avec les entreprises. Le défi est de présenter les bénéficiaires du RSA autrement, car il reste des a priori », relève Séverine Lebica. L'atout de l'équipe est son approche pluridisciplinaire, regroupant des travailleurs sociaux, des anciens de France Travail ou du monde de l'entreprise. ■



Des journées d'intégration entre CIP ont eu lieu début juillet pour présenter les partenaires, les outils et répondre aux questions. « L'équipe est dynamique et même si on est sur des secteurs différents, on est régulièrement en lien », explique Séverine Lebica.

RÉACTIONS

Olivier Paternoster
DIRECTEUR DE LA DDETS DE L'AIN

La loi pour le plein emploi prévoit un parcours d'accompagnement le plus intensif possible pour lever les freins. Il a trois caractéristiques : un portefeuille d'accompagnement réduit par conseiller (de 50 à 70 bénéficiaires), des entretiens réguliers (2 par mois) et 15 h d'activités hebdomadaires répondant à des besoins. Pour renforcer l'accompagnement, une convention insertion emploi a été signée entre l'État et le Département. Elle prévoit notamment un parcours intensif pour les jeunes, conduit par les missions locales, une action pour les seniors...

Il est important d'outiller les professionnels de l'accompagnement, de leur donner la possibilité d'être facilement en lien avec les besoins des entreprises. Elles ont un rôle crucial dans l'accès à l'emploi de ces publics et peuvent être mobilisées pour des immersions professionnelles. Avec les partenaires du réseau pour l'emploi, nous travaillons à mieux identifier les besoins en compétences des entreprises, mieux recueillir les offres d'emploi et mettre en relation les publics avec ces offres dans des secteurs en tension.



Clotilde Fournier

VICE-PRÉSIDENTE DU DÉPARTEMENT DÉLÉGUÉE À L'INSERTION, L'EMPLOI, L'HABITAT ET LE LOGEMENT

En 2021, lors de notre réélection, l'un de nos chantiers prioritaires de cette mandature fût le « RSA/Bénévolat », un tremplin vers l'emploi. Nous avons alors confié à une association en lien avec nos Centres Départementaux de Solidarité notamment nos travailleurs sociaux d'accompagner les Bénéficiaires du RSA (BRSA), afin de leur proposer des missions bénévoles auprès de structures associatives.

En 2022, et toujours dans l'esprit du retour à l'emploi, le Département avait également répondu à un appel à projets de l'État sur le Service Public de l'insertion et de l'emploi. Il s'agissait alors de simplifier l'accompagnement des BRSA en lien avec ex Pôle Emploi. Grâce à ce dispositif, nous avons pu travailler étroitement avec les municipalités, les chambres consulaires, les entreprises, les associations d'insertion, afin de se coordonner.

En 2023, l'assemblée départementale a voté le Plan Insertion 01 qui déclinait des actions concrètes et ainsi levait les freins au retour à l'emploi (logement, santé, mobilité, gardes d'enfants...).

Puis, la réforme du Plein Emploi portée par le gouvernement a été adoptée en 2023 afin de favoriser l'insertion professionnelle.

Sur le fond, l'objectif de cette réforme est bien de renforcer les droits et devoirs et inciter les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi à être actifs dans leur parcours.

Sans attendre la réforme, nous avons déjà pris cette initiative.

